



Nouveau : Ligne Info-Neige

Du 1^{er} décembre au 31 mars, il est interdit de stationner un véhicule routier sur la voie publique :

- entre 1 h et 6 h dans le secteur Nord
- entre 1 h et 7 h dans le secteur Sud

Lors de la séance du Conseil du 10 décembre dernier, le Conseil municipal a pris la décision de mettre sur pied un projet pilote qui vise à autoriser le stationnement de nuit lorsque les conditions météorologiques le permettent. Afin d'implanter ce projet pilote, la Ville a mis en place une ligne téléphonique Info-Neige.

Ainsi, chaque jour, dès 16 h, il sera possible de téléphoner au **514 457-1001** pour savoir si l'interdiction de stationnement est levée ou non à compter de 1 h du matin la nuit suivante. La même information sera également disponible sur le site web de la Ville, sous l'**onglet Info-Neige**.

La décision de lever l'interdiction ou non dépendra des conditions météorologiques et des opérations de déneigement prévues par le Service des travaux publics.

Il est de la responsabilité de tout propriétaire de véhicule de consulter quotidiennement les mises à jour avant de stationner sa voiture pendant la période visée. Veuillez noter que les contrevenants s'exposent aux amendes prévues au **règlement 769** sur le stationnement.

Finalement, veuillez noter que le Conseil municipal se donne le droit de mettre fin au projet pilote à tout moment s'il s'avère non concluant.

Onglet Info-Neige



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500 Courriel: info@sadb.qc.ca



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB

